

Améliorons la qualité de l'air grâce à une énergie locale et durable !

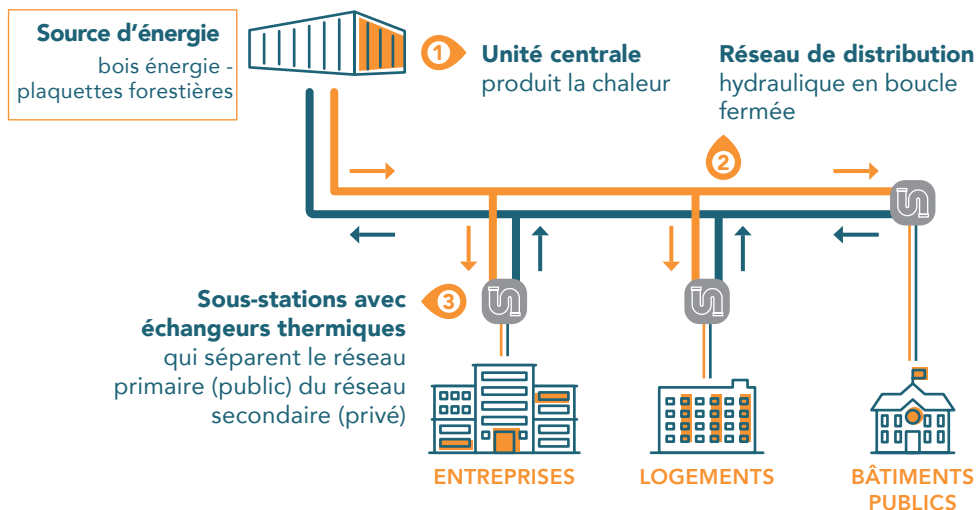
Raccordez-vous au *réseau public de chaleur* de Passy-Marlioz



Un projet d'initiative publique porté par le Syane et votre commune

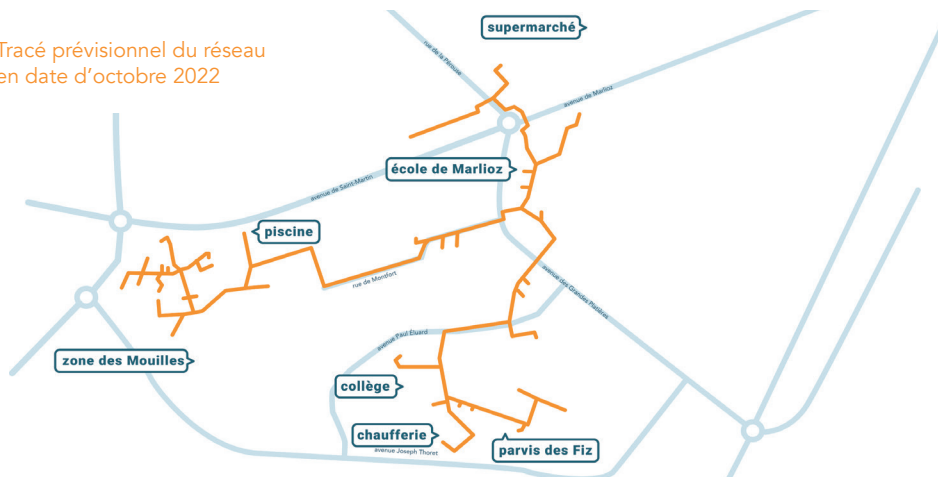
Qu'est-ce qu'un réseau de chaleur ou de froid ?

Un réseau de chaleur ou de froid est composé d'une unité de production centrale alimentée en énergie renouvelable locale, qui produit de la chaleur ou du froid, redistribué à travers un réseau de distribution hydraulique.



Le tracé du réseau de Passy-Marlioz

Tracé prévisionnel du réseau
en date d'octobre 2022



Calendrier des travaux

ÉTÉ 2023

Début des travaux

PRINTEMPS 2024

Construction de la chaufferie

AUTOMNE 2024

Mise en service

Quels sont les avantages de ce réseau ?



ÉNERGIE DÉCARBONÉE

Plus de 90 % d'énergies renouvelables



PROXIMITÉ

Approvisionnement en plaquettes forestières à moins de 80 km



PERFORMANCES OPTIMISÉES

Mutualisation d'équipements efficaces et innovants



PRODUCTION CENTRALISÉE

Remplace l'utilisation des chaudières fioul, bois ou gaz individuelles et collectives



EMPLOI

Création d'emplois non délocalisables



STABILITÉ DES COÛTS

Un prix du service public maîtrisé

Les conditions pour raccorder mon bâtiment

Mon bâtiment est indépendant ou dispose d'une chaufferie collective.
Vérifier l'éligibilité et se raccorder :

1

Je contacte Syan'Chaleur :
contact@syanchaleur.fr

2

Afin que Syan'Chaleur puisse faire une étude comparative entre ma consommation actuelle et future, je transmets :

- mes factures énergétiques des 3 dernières années
- mon type de chauffage
- ma surface chauffée

3

Une visite de vos installations de chauffage est programmée

4

Syan'Chaleur vous présente une analyse technique et financière du raccordement au réseau de chaleur

5

À ma demande, Syan'Chaleur peut venir présenter le projet lors d'une assemblée générale

6

Je signe le contrat* adapté à mon bâtiment auprès de Syan'Chaleur

7

Je recevrai ma première facture à la mise en service du chauffage de mon bâtiment

* Raccordement gratuit pour les bâtiments existants dont le contrat est signé avant le 31 décembre 2023

Des questions ?

■ EST-IL POSSIBLE DE FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ?

Oui, grâce au compteur de chaleur installé dans chaque sous-station, les gestionnaires peuvent suivre quotidiennement leurs consommations et optimiser leurs réglages.

La structuration du prix de la chaleur, plus stable que celle des énergies fossiles, permet de combiner économies d'énergie et économies financières.

■ ME CHAUFFER AU BOIS ÉNERGIE CONTRIBUE-T-IL À LA DÉFORESTATION ?

Non, le bois est prélevé dans des forêts locales gérées durablement avec des coupes planifiées sur des dizaines d'années. Aucune forêt française n'est destinée à la seule production de bois énergie.

Dans les deux Savoie, le gisement forestier augmente de 2% par an et seulement un tiers de cet accroissement naturel est mobilisé par la filière bois (bois d'œuvre et bois énergie confondus). Le bois destiné au chauffage est même parfois issu de la récupération de palettes industrielles.

Source : Pôle Excellence Bois

■ LE BOIS ÉNERGIE NUIT-IL À LA QUALITÉ DE L'AIR ?

Non, la chaufferie mutualisera les principales productions de chaleur du quartier et disposera d'un système de filtration de haute performance. Il sera composé de plusieurs filtres en série qui retiennent une majorité de particules, de telle sorte que leur concentration sera inférieure à 10mg/m³ d'air issu de la combustion.

Les caractéristiques du bois utilisé sont définies par un faible pourcentage d'humidité et une granulométrie adéquate.

Selon le bilan établi par ATMO Auvergne Rhône Alpes, le projet, en raccordant des bâtiments actuellement chauffés individuellement au fioul, au bois ou au gaz, amènera une évolution de la quantité annuelle de particules fines inférieure à 0,2% sur la commune, tout en permettant un gain annuel de plus de 1 000 tonnes de CO₂.

Sources : ADEME/ATMO

■ LE RACCORDEMENT À UN RÉSEAU DE CHALEUR CONTRIBUE-T-IL À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ?

Oui, un réseau de chaleur permet de mobiliser des énergies renouvelables. Son contenu en CO₂ est inférieur de plus de 80 % à celui d'une installation au fioul ou au gaz à production de chaleur équivalente.